

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de BESANCON

Commune de  
VUILLAFANS

Nombre de membres

- en exercice : 15
- présents : 9
- votants : 13
- ayant donné procuration : 4
- absents excusés : 6
- absents : 0
- exclus : 0

Date de convocation :  
02/04/2022

Objet de la délibération :

Vote pour l'admission en non-  
valeur de titres de recettes du  
budget assainissement de l'année  
2019

**Extrait du registre  
des délibérations de la Commune**

Séance du 08 /04/ 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 08 avril à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 02/04/2022.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

**Présents** : Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Claude CURIE, Michelle HOUSER, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

**Absents excusés** : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Céline BOUVERET), Yves GAMELON (procuration à Claude CURIE), Remi JEANNINGROS (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL), Alain KIBLER (procuration à Stéphane MEREL), Benjamin DOLE, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. le Maire, Claude CURIE.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION / DCM 2022-04-29**

M. le Maire informe le conseil municipal que sur proposition de Mme la Trésorière par mail explicatif en date du 30 mars 2022 relatif à la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant le budget assainissement, il convient :

**Article 1 :** DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant dont la liste et jointe en annexe.

**Article 2 :** DIT que le montant total de ces titres de recettes de 2019, s'élève à 62,22 euros.

**Article 3 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget assainissement de l'exercice en cours de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 08 avril 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, **M. le Maire, Claude CURIE,**